

Présents : ALLOUCHERY JM, AUGUSTE Jean Robert, BAILLY Franck, BLIN Francis, BZDAK Luc, CAUSSE Philippe, CONREAU Cécile, CORDEBAR Valérie, DAHLEM Patrick, DESSAINT René, DESSOY Anny, DUPIN Martial, FRUIT Michel, GOMBAUD Stéphane, HUILLE Christian, LAPOINTE Christian, LASSALLE Christian, LEGER Eric, LEMAIRE Sylvie, LHOTTE Pierre, LORIN Pascal, MASSONOT Frédéric, MICHELON Alain, MOURRA François, NORMAND Claudine, PERRARD Annie, PORET Sylvie, RENARD Germain, RONSEAUX Jean Pierre, SIMON Patrick, SUPPLY Michel, TROCMEZ Gérard, VIEVILLE Jean-Marie.

Les services présents : DEBATY Emmanuel, KLIMCZAK Joëlle, KONITZ Pia, LAGASSE Mathieu, ORQUEVEAUX Mathilde, SEVESTRE Peggy, THOREZ Lisa,

Excusé : M. DELONG Guy

Ouverture de la séance par P LHOTTE, conseiller communautaire délégué à l'animation du territoire, les différents points de la présente séance.

↳ Intervention DEA concernant le label eau potable par Peggy SEVETRE (**voir document joint**)
A l'issue de la présentation, M. GOMBAUD Stéphane souhaite savoir, puisque certains plans d'actions pour la protection de la ressource en eau sont mis en œuvre depuis un certain temps, si leur impact sur la qualité de l'eau est mesurable ?

En effet, les plans d'actions des captages de GUEUX, FLECHAMBAULT et COURAUX sont animés depuis 2011. Pour le champ captant de Gueux, les actions engagées ont permis une diminution importante de la teneur en nitrates (qui est passée de plus de 50 mg/L au début des années 2000 à environ 32mg/L actuellement).

↳ Intervention DEA concernant la GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) par Mathilde ORQUEVEAUX : 03.26.77.70.05

La stratégie générale est d'apporter une prise de conscience collective et co-construire une stratégie pour l'avenir ... (**voir le document joint**)

↳ Présentation de M. Mathieu LAGASSE – Nouveau membre du cabinet de la Présidente qui remplace Benoist ROUX depuis 2 semaines.

↳ Intervention de François MOURRA sur la gouvernance et en particulier les commissions et conseils d'orientation — Pia KONITZ - Lisa THOREZ – (**voir document joint**) –

Quelques modifications présentées : Les délibérations qui concernent le territoire du pôle devront être présentées en conférence de territoire en amont du conseil communautaire, afin que les élus ne soient plus surpris. A noter que dans certains cas, des modifications demandées par une commune voisine peuvent également avoir des incidences importantes sur notre territoire (ex : Champigny), il serait donc intéressant d'en être également informé en amont.

Créer un lien beaucoup plus fort entre la conférence et le conseil d'orientation et inversement à travers le CCD.

Les conseils d'orientation seront définis en fonction des thématiques déléguées aux Vice-Présidents et c'est l'exécutif qui tranchera après des regroupements proposés par le groupe de travail (incendie et secours ?)

Réactions de l'Assemblée : plutôt d'accord sur les propositions présentées

Pour répondre à la question de M. ROINSEAU, les modifications de périmètres n'ont pas encore été abordées, ou à la marge pour la commune de PUISIEUX actuellement incluse dans l'ex RM.

Proposition de M. GOMBAUD Stéphane : si toutes les communications du grand Reims étaient déposées sur un extranet ou les élus trouveraient tous les documents (CR et autres) classés par thème abordé, ceci faciliterait l'accès aux différents sujets abordés en conférences et ou en bureau, sans nécessité de copier des fichiers parfois très lourds.

Remerciements de M. LHOTTE à M. MOURRA pour cette présentation et pour le travail accompli qui devrait permettre de remotiver les élus du prochain mandat.

↳ Rapport annuel sur le prix et la qualité de la gestion des déchets 2018 – Pascal LORIN et Emmanuel DEBATY - (voir document joint) - Michel FRUIT.

M. LORIN explique que le regroupement des 3 syndicats en une seule entité est maintenant constitué avec 115 agents. Il rappelle également qu'une collecte du papier aura lieu la 1^{ère} semaine de décembre au profit du téléthon.

M. DEBATY commente la présentation du rapport annuel 2018.

Il est satisfait que 570 professionnels aient conventionné avec la CU pour l'accueil en déchetteries, ce qui est mieux qu'espéré.

La direction des déchets s'est réorganisée, il n'y a plus qu'un seul numéro d'appel pour tous renseignements. 03.26.02.90.90 Tri infos. Mais le numéro du sycomore fonctionne toujours et est basculé vers ce nouveau numéro.

À l'issue de la présentation, M. Stéphane GOMBAUD demande : si le taux de TEOM ne couvre pas l'ensemble du budget (actuellement 7.08 %), de quel montant devrait il être pour atteindre l'équilibre du budget ?

M. DEBATY et LORIN répondent que des prospectives sont en cours avec la direction des finances à ce sujet, mais que c'est très compliqué. Actuellement, les excédents des syndicats bien que peu utilisés permettent l'équilibre.

Le constat est que dans le coût global des prestations proposées, c'est le coût du traitement des OM qui est le plus important. Mais, M. DEBATY estime que c'est le point sur lequel il est encore possible de faire des économies en réduisant les quantités. Une tarification incitative ne semble pas permettre de faire des économies (renseignements pris auprès d'autres Villes actives sur ce plan) et ce n'est pas l'objectif actuel.

En outre, la mise en place de ce système générerait des frais de personnel plus importants et obligerait à l'équilibre du budget malgré la perte de professionnels. Cette démarche nécessiterait également de réfléchir à l'ensemble de l'organisation y compris des déchetteries. Par contre, la communication incitative peut permettre de motiver les habitants pour qu'ils trient plus et mieux pour engendrer des économies.

Les travaux de mise en place de gardes corps à la déchetterie de GUEUX et MUIZON sont en cours. L'agrandissement de la zone de circulation des véhicules doit débuter en décembre.

M. FRUIT remercie l'assemblée de l'avoir invité. En qualité de Président du SYVALOM jusqu'à la fin du mandat électoral, il indique qu'une communication a été mise en place, ainsi que des visites des installations pour les élus afin qu'ils puissent en parler et venir travailler dans les commissions sur ce sujet. Des études sont en cours avec les départements voisins de la région. L'accroissement du volume traité permettrait de « rentabiliser » les structures en place. La position géographique centrale de Reims est un avantage.

Il annonce qu'une petite plaquette sera remise aux communes pour qu'elles puissent donner des infos à ce sujet

↳ SCOLAIRE – par M. CAUSSE - Différentes informations concernant les modifications du règlement des transports scolaires sont présentées et un point global est fait sur le domaine scolaire. (Voir document joint)

Questions diverses

Collège de Gueux : Le Proviseur du collège de Gueux a fait une demande de subvention de 7000 € alors que nous versons 5000 € chaque année. Un débat s'instaure et la conférence demande à savoir à quoi correspondent les montants de subventions versés dans les autres pôles. Pour 2020, les 5000 € sont maintenus.

Sacs de tris : distribution en cours prévus du 25/11 au 06/12/2019.

Les travaux FTTH ont commencé dans certaines communes. Le bureau d'études LOSANGE a confirmé que les travaux dans les communes prioritaires démarreraient conformément au planning avancé. Certaines communes non prioritaires pourraient voir leur début de travaux avancé. La région a mis en place une adresse mail pour centraliser toutes les questions et apporter une réponse unique : thd.grandest@grandest.fr.

Les travaux sont réalisés suivant les NRO. C'est actuellement le secteur de la vallée de l'Ardre qui est en cours de réalisation. Mais il faut prendre contact avec le courriel ci-dessus pour obtenir toutes les précisions.

M. LHOTTE annonce que Joelle KLIMCZAK quittera le pôle à compter du 21 janvier 2020, pour une période de congés annuels qui précèdera son départ en retraite au 1^{er} juin 2020. Il la remercie pour les services accomplis à la communauté de communes puis au pôle Champagne Vesle et plus généralement dans les collectivités territoriales depuis 42 ans.

M. GOMBAUD souhaite faire un retour sur la dernière réunion du groupe de travail mobilité. Il est proposé de créer un conseil d'orientation sur la mobilité rurale. Notre territoire fait partie d'une zone blanche : pas de transports urbains, etc... pour en créer il faudrait envisager un tarif assez élevé. Un service TAD existe déjà mais il est proposé de mettre en place un nouveau service.

La présentation de ce nouveau service doit avoir lieu au prochain conseil communautaire. Il est proposé au tarif de 20 € aller /retour au lieu de 1.60 €, ce qui paraît excessif aux élus de la conférence. Par conséquent ils souhaitent qu'un tarif plus équitable soit étudié, et M. Gombaud alerte les élus sur le vote de cette délibération de principe qui doit avoir lieu au prochain conseil communautaire. L'assemblée regrette de ne pas avoir le projet de délibération, pour en prendre connaissance avant le vote. La directrice du pôle est chargée de prendre contact avec le service des assemblées pour obtenir ce projet et le transmettre aux maires du pôle.

La séance est levée à 21h35

Fait à Gueux, le 06 décembre 2019,
Le Conseiller Communautaire Délégué,

P. Lhotte



ÉVOLUTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET DES CONSEILS D'ORIENTATION

Présentation en conférences de territoire -
octobre – novembre 2019



Rappel de la démarche

- **Le groupe de travail sur l'évolution des instances thématiques a pour mission :**
 - D'évaluer le fonctionnement des commissions thématiques et des conseils d'orientation,
 - De formuler des propositions d'ajustement de leurs missions, de leur organisation et de leur fonctionnement.

- **Les propositions du groupe de travail s'inscrivent dans le respect des principes de la charte de gouvernance.**

- **Le groupe de travail est composé de :**
 - 2 ou 3 élus désignés par chacune des conférences de territoire,
 - Les présidents des 7 commissions thématiques,
 - Les 3 vice-présidents en charge d'un conseil d'orientation.

- **Mars 2019** : Constitution du groupe de travail
- **Mai 2019** : 1ère réunion : état des lieux des instances thématiques
- **Juillet 2019** : 2^e réunion : réflexion sur l'évolution des instances thématiques
- **Septembre 2019** :
 - 3^e réunion : formalisation de la proposition d'évolution des instances thématiques
 - Présentation de la proposition en Bureau communautaire
- **Octobre – novembre 2019** : Présentation de la proposition en conférences de territoire
 - 4^e réunion : synthèse des retours des conférences de territoire et formalisation d'une proposition définitive
- **Décembre 2019** : Présentation de la proposition définitive en Bureau communautaire

- **Objectif** : susciter l'expression libre des participants, afin de faire émerger des propositions constructives d'amélioration de la gouvernance.

- **Méthode** :
 - **1^{ère} séance de travail** : récolter les points positifs et les propositions d'améliorations,
 - **2^{ème} séance de travail** : synthétiser les suggestions, les commenter et les amender,
 - **3^{ème} séance de travail** : formaliser les propositions.

- **Point sur le déroulement à ce jour** :
 - **Bonne participation** : expression libre réussie,
 - **Synthèse complexe**, compte tenu du nombre de suggestions.



Les grandes orientations retenues par le groupe de travail

1. Réaffirmer les principes de la charte de gouvernance

- Respecter la place des territoires dans la gouvernance
- Mettre en place une gouvernance transversale des politiques de la Communauté

2. Mettre en place des instances de débat constructives

- Créer des lieux d'information, de débat et de propositions
- Développer les conseils d'orientation

3. Améliorer le processus délibératif

- Rationaliser le nombre d'instances
- Anticiper la discussion sur les projets

4. Favoriser l'implication des élus

- Mieux structurer les conférences de territoire
- Associer les élus municipaux



Proposition d'évolution

Sur la base de ces orientations, la proposition d'évolution des instances thématiques est la suivante :

1. **Renforcer les conférences de territoire** pour leur donner une plus grande place dans la gouvernance
2. **Formaliser et étendre les conseils d'orientation** pour créer des lieux de débat sur les politiques publiques
3. **Simplifier le processus délibératif** en supprimant les commissions thématiques pour éviter de mobiliser les élus inutilement



1. Renforcer les conférences de territoire

Propositions du groupe de travail :

- Donner une place plus importante aux conférences de territoire dans la gouvernance :
 - Elles peuvent formuler des propositions au bureau et au conseil sur les questions qui intéressent leur territoire.
 - Elles sont associées à tous les projets qui intéressent leur territoire, notamment les projets de délibérations.
 - Elles traitent des sujets qui intéressent leur territoire.
 - Le conseil des maires traite des sujets qui concernent l'ensemble du Grand Reims.
- Cette proposition pose la question de l'organisation du territoire de l'ex-Reims Métropole.



- Renforcer les liens entre les conférences de territoire et les autres instances :
 - Les CCD rendent compte en bureau communautaire des travaux de la conférence de territoire qu'ils animent.
 - Les CCD rendent compte à leur conférence de territoire des décisions du bureau.
 - Les élus membres d'un conseil d'orientation rendent compte à leur conférence de territoire de leurs travaux.
- Mieux structurer les conférences de territoire avec quelques règles communes :
 - Permettre la participation des conseillers municipaux
 - Coordonner les calendriers de réunions



2. Formaliser et étendre les conseils d'orientation

Propositions du groupe de travail :

- Formaliser la place des conseils d'orientation dans la gouvernance
 - Les conseils d'orientation sont des instances consultatives et thématiques prévues dans la charte de gouvernance.
 - Ils peuvent formuler des propositions et rendre des avis sur les sujets qui les concernent.
 - Ils préparent les projets de délibérations qui sont soumis au bureau et au conseil communautaire.
 - Ils sont (co-)présidés et animés par le ou les vice-présidents thématiques concernés.
 - Leurs membres sont désignés par les conférences de territoire : Chaque territoire désigne 2 à 5 représentants, en respectant la représentation de toutes les communes.

- Faire du conseil d'orientation le lieu d'élaboration des politiques publiques dans chaque thématique

3 conseils existants :

1. Eau et assainissement

2. Déchets

3. Éducation

2 nouveaux conseils proposés :

4. Ressources

- Finances
- Administration générale
- Incendie et secours

5. Voirie

- Voirie
- Éclairage public, électricité et gaz

6 autres délégations qui pourraient être traitées par des conseils d'orientation, à déterminer :

- *Urbanisme et foncier*
- *Habitat et logement*
- *Attractivité et tourisme*
- *Enseignement sup. et relations internationales*
- *Développement durable*
- *Transports et PDU*

Les périmètres pourront évoluer en cours de mandat en fonction des besoins.

Note : seule la délégation aux pôles territoriaux n'est pas concernée car transversale.



3. Simplifier le processus délibératif

Propositions du groupe de travail :

- Ne pas reconduire les commissions thématiques afin de réduire les étapes redondantes de procédure
- Privilégier les lieux de débat au moment de l'élaboration des projets :
 - Les conseils d'orientation pour les politiques publiques
 - Les conférences de territoire pour les sujets de proximité
 - Le bureau communautaire pour la fixation de l'ordre du jour du conseil
 - Le conseil des maires pour les sujets transversaux.



Prochaines étapes

La proposition sera présentée aux conférences de territoire :

Pôle	Date
Réunion des maires ex RM	Vendredi 4 octobre – 18h45
Vesle et Coteaux	Mercredi 9 octobre – 9h00
Vallée de la Suippe	Lundi 14 octobre – 20h30
Nord Champenois	Mercredi 16 octobre – 8h30
Fismes Ardre et Vesle	Mercredi 16 octobre – 18h30
Rives de la Suippe	Mardi 22 octobre – 19h00
Beine Bourgogne	Lundi 4 novembre – 20h30
Tardenois	Mardi 5 novembre – 19h30
Champagne Vesle	Lundi 25 novembre – 18h30

Annexes

Instances décisionnelles

Conseil communautaire

Composition fixée par la loi

Exécutif

Bureau communautaire

Composition libre

Instances préparatoires / consultatives

9 conférences

X conseils d'orientation

Composées des élus communautaires du territoire et ouvertes aux élus municipaux

- Conférence de territoire
- Conférence de territoire
- Conférence de territoire
- Conférence de territoire

- Conseil d'orientation
- Conseil d'orientation
- Conseil d'orientation
- Conseil d'orientation

Composés des élus communautaires et ouverts aux élus municipaux ?

Animation

(Co-)Présidence

Elu référent de territoire

VP thématique(s)

**Conseil des Maires
(143 maires + Exécutif)**

Conseil des Maires

Consultation sur tout sujet sur proposition de l'Exécutif

Exécutif

Conseil communautaire
Adoption des délibérations

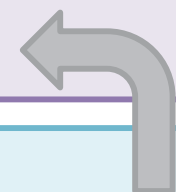
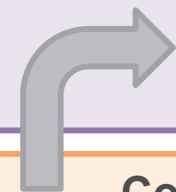
Bureau communautaire

Partie décisionnelle

Adoption des délibérations (pouvoirs délégués du Conseil)

Partie consultative

Présentation des délibérations présentées au conseil communautaire
Présentation et échanges sur les travaux des conférences de territoire
Présentation et échanges sur les travaux des conseils d'orientation



Conférences de territoire animées par le référent de territoire

Réflexion et proposition sur les compétences territoriales de proximité

Priorisation des choix d'investissements sur le territoire dans le cadre d'une enveloppe dédiée (voirie)

Information sur les décisions et projets de la Communauté urbaine

Examen des projets de délibérations concernant la conférence de territoire



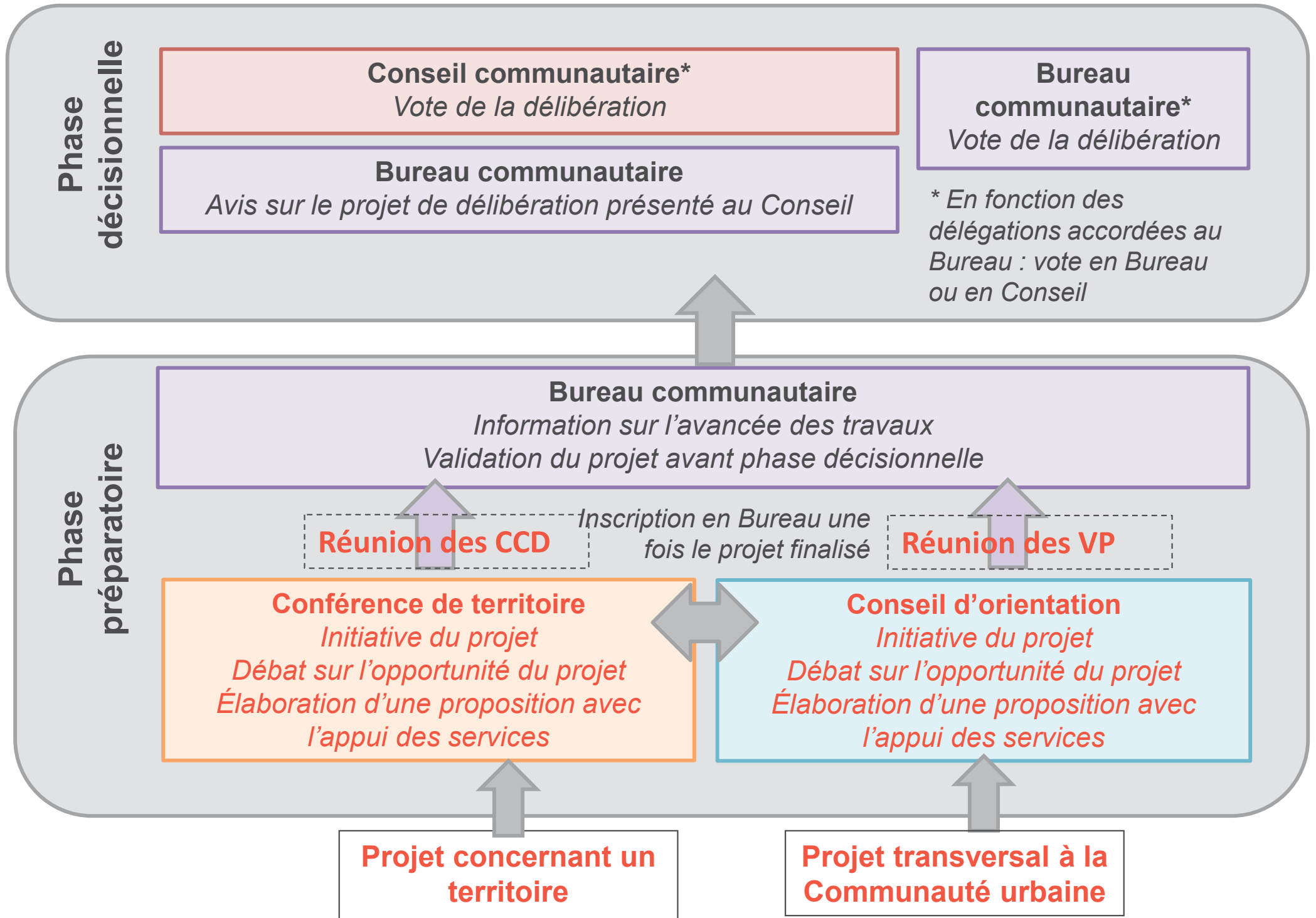
Conseils d'orientation animés par 1 ou plusieurs VP thématique(s)

Réflexion et proposition sur les compétences transversales

Mise en commun des travaux des conférences de territoire

Information sur les décisions et projets de la Communauté urbaine

Examen des projets de délibérations relevant de la thématique



Composition du groupe de travail

Animation du groupe de travail : François MOURRA, Maire de Vandeuil

I. Elus désignés par les conférences de territoire.

1. Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

- Gilles DESSOYE, CCD et maire de Ville en Selve
- Michel HUTASSE, maire de Mailly-Champagne
- Conrad CHER, maire de Vaudemange

2. Tardenois

- Isabelle FOURQUET, maire de Sarcy
- Marie-Bernadette NEYRINCK, maire de Tramery
- Michel SICRE, maire de Bligny

Composition du groupe de travail

3. Rives de la Suippe

- Damien GIRARD, maire de Pontfaverger
- Jean-Jacques GOUAULT, maire de Bétheniville

4. Beine Bourgogne

- Guillaume MICHAUX, adjoint au maire de Beine-Nauroy
- Michel KELLER, maire de Witry-lès-Reims
- Anne DESVERONNIERES, maire de Pomacle

5. Champagne Vesle

- Anny DESSOY , maire de Les Mesneux
- Anne TOUTAIN, première adjointe de Trigny

Composition du groupe de travail

6. Fismes Ardre et Vesle

- Marcel VERGEZ, maire de Ventelay
- Michel HANNOTIN, maire de Jonchery sur Vesle
- Catherine MALAISE, maire de Prouilly
- Bertrand BOILLY, maire de Breuil sur Vesle

7. Vallée de la Suippe

- Guy RIFFE, maire d'Isles sur Suippe
- Franck GUREGHIAN, maire d'Auménancourt
- Christophe MADELAIN, maire de Saint-Etienne sur Suippe

8. Nord Champenois

- Guy LECOMTE, maire de Cauroy-lès-Hermonville
- Jean-Pierre DESPLANQUES, maire de Brimont

9. Reims Métropole

- Elizabeth VASSEUR, adjointe au maire de Reims
- Jean-Pierre FORTUNÉ, maire de Tinquieux
- Alain WANSCHOOR, maire de Bétheny

II. Elus présidents de commissions thématiques.

Commission Ressources : Alain DE CEULENEER – maire de Poilly, membre du Bureau ;

Commission Services en réseau : Antoine LEMAIRE – maire de Saint-Thierry ;

Commission Services à la population : Hervé CHEF – maire de Saint-Masmes ;

Commission Développement des territoires : Serge HIET – maire de Val-de-Vesle, membre du Bureau ;



Commission Services de proximité : Valérie CORDEBAR –
maire de Courtagnon ;

Commission Voirie : Daniel CHARTIER – maire de Lavannes,
CCD ;

Commission Développement durable : Nadine FERON –
conseillère municipale déléguée de Tinquieux.



III. Elus en charge de l'animation des conseils d'orientation

Conseil d'orientation eau et assainissement : Francis BLIN –
VP Eau et assainissement, maire de Trigny ;

Conseil d'orientation déchets : Pascal LORIN – VP Déchets,
maire d'Aubérive ;

Conseil d'orientation affaires scolaires : Katia BEAUJARD –
VP Affaires scolaires, maire d'Hermonville ;

- **Point scolaire**
- **conference de territoire**

• Le 25 novembre 2019

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Sommaire

- Transports scolaires
- Mise en place d'un service de restauration d'urgence en cas d'intempéries
- Echanges du 15/10 avec les enseignants et les référents scolaires
- Travaux à réaliser
- Avancement construction pole scolaire d'ECUEIL
- Informations diverse

• Transports scolaires



- Depuis le 1er janvier 2019, le Grand REIMS organise et gère les transports scolaires sur son territoire.
 - Le nouveau règlement des transports scolaires a été transmis sous format dématérialisé à chaque école courant janvier
 - L'inscription aux transports scolaires est obligatoire. Le site internet du Grand Reims est à privilégier.
 - Les missions d'accompagnement dans l'attente et dans le car sont obligatoires. Les

- Campagne ADETEEP (convention entre la CUGR et l'ADETEEP)
 - Des exercices de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires ont eu lieu dans l'ensemble des écoles du pôle pour les enfants, mais également pour les personnels d'accompagnement.
 - Ces exercices peuvent de nouveau être sollicités par les écoles en 2020
 - Un imprimé est disponible au service, si besoin.

- Restauration d'urgence en cas
d'intempérie



- Suite aux épisodes neigeux de fin 2018 et début 2019, une réflexion a été initiée avec le prestataire API, concernant la fourniture de repas pour les écoles ne disposant pas de restauration scolaire,
- Pour mémoire, dans les écoles disposant de restauration scolaire, un stock de dépannage existe et est géré par API,
- Par contre le problème se pose pour 3 sites de notre pôle : Chamery, Ecueil et Sacy (non pourvus de service de

GRAND
REIMS
COMMUNAUTE URBAINE

—

- Le bilan de cet échange reste plutôt positif dans l'ensemble
- Une interrogation concernant l'augmentation du cout d'une sortie scolaire suite au nouveau marché,
- Le directeur de l'école maternelle de Villedommange s'interroge sur le nombre d'ASEM, Mme BEAUJARD lui rappelle que pour 3 classes, l'école de Villedommange est grandement favorisée par rapport à d'autres écoles du secteur,

Ecoles	Montant alloué	Nbr d'élèves scolarisés*	Date	nbr passagers	Destination	Montant dépensé	Transporteur	solde
Groupe Rosnay	3 720,00 €	155	11/01/2019	60	Reims cirque éducatif	130,00 €		234,94 €
			29/04/2019	58	Liart	506,00 €	Courriers de l'Aube	
			06/06/2019	62	Convevreux	343,00 €	Champagne mobilité	
			17/06/2019	59	Olizy Primat Parc Argonne	506,00 €	Courriers de l'Aube	
			02/07/2019	59	Château Thierry	468,00 €	Courriers de l'Aube	
			15/10/2019	32	Reims	179,00 €	Champagne mobilité	
			06/12/2019	57	Le Cateau Cambresis	657,80 €	Champagne mobilité	
			10/12/2019	29	Reims	229,71 €	Champagne mobilité	
			19/12/2019	53	Boult aux bois	465,52 €	Champagne mobilité	
Groupe Pargny	3 600,00 €	150	29/04/2019	63	Montmirail	875,60 €	Courriers de l'Aube	744,40 €
			28/05/2019	107	Samara	1 980,00 €	Courriers de l'Aube	
Groupe BDA	2 976,00 €	124	21/03/2019	26	Trépail	220,00 €	Courriers de l'Aube	59,64 €
			07/06/2019	59	Pourcy	130,00 €	Courriers de l'Aube	
			14/06/2019	55	Villers sous Chatillon	190,00 €	Courriers de l'Aube	
			09/05/2019	26	Fismes	176,00 €	Courriers de l'Aube	
			14/10/2019	24	biscuiterie Reims	248,24 €	Champagne mobilité	
			15/10/2019	109	crugny	459,42 €	Champagne mobilité	
			08/11/2019	57	Boulogne /mer	1 492,70 €		
					2 916,36 €	Champagne mobilité		

Sermiers	1 032,00 €	43	11/03/2019	51	Reims opéra	130,00 €	Courriers de l'Aube	-0,94 €
			04/04/2019	44	Oeuilly	250,00 €	Courriers de l'Aube	
			17/06/2019	52	Verneuil s/s Coucy	652,94 €	Barby	
						1 032,94 €		
Chamery	480,00 €	20	05/03/2019	23	Reims planétarium	130,00 €	Courriers de l'Aube	-11,00 €
			25/03/2019	23	Reims opéra	130,00 €	Courriers de l'Aube	
			18/06/2019	22	Reims	231,00 €	Champagne mobilité	
						491,00 €		
Villedommange	1 488,00 €	62	18/06/2019	78	Merlieux	523,00 €	Champagne mobilité	209,00 €
						756,00 €	Delannoy	
						1 279,00 €		
Les Mesneux	1 032,00 €	43	29/01/2019	54	Ecueil	110,00 €	Courriers de l'Aube	222,58 €
			21/03/2019	54	Reims St Symphorien	110,00 €	Courriers de l'Aube	
			02/04/2019	28	Gueux	130,00 €	Courriers de l'Aube	
			03/10/2019	51	reims	229,71 €	Champagne mobilité	
			06/12/2019	51	reims	229,71 €	Champagne mobilité	
						809,42 €		
Sacy	1 032,00 €	43						1 032,00 €
Ecueil	504,00 €	21						504,00 €

- Prise en charge de la totalité des transports, leçons et entrées piscine des élèves d'élémentaire (enseignement obligatoire),
 - Pour cette année scolaire 2019/2020 sont concernées les classes de CM de Les Mesneux,
- Subvention pour voyages scolaires de minimum 5 jours : 50 € par élève sur présentation d'un projet pédagogique détaillé et chiffré (date limite de remise **31 décembre de l'année n-1**)
- Papier photocopieur : 2 feuilles par élève et par jour scolaire (distribution février et juin) soit 380 ramettes pour l'année (inchangé)
- Oblitération des courriers (machine à affranchir du pôle et remise de 2 carnets de timbres par école en octobre pour les courriers urgents),
 - Nota : les courriers en nombre et moins urgents devront toujours transiter par
 - le pôle pour un affranchissement moins onéreux (inchangé)

• Travaux prévus dans les écoles

—

➤ Ecole de SACY

- Remplacement d'une porte extérieure sur mesure en alu (AFM LEROY - 3830 €)

➤ Ecole de ROSNAY

- Remise en état des vidanges dans le vide sanitaire (côté élémentaire), changement d'un disconnecteur (ALSH) et remplacement de l'ensemble des siphons et de 2 sanitaires (côté maternelle) (MICHON 4437 €)
 - Remise en état des urinoirs (coté élémentaire) (MICHON 736€)
-

- Ecole de PARGNY les REIMS
 - Mise en place du plan d'intervention (ISS – 672 €)
 - Remplacement de 2 urinoirs et débouchage du 3è + mécanisme chasses d'eau (MICHON 1844 €)
 - Nettoyage des chéneaux et remise en état de gouttières (GAYET 2330 €)
 - Pose de protection anti pince doigt sur 3 portes coté maternelle et de groom sur porte cour
-

- Etat d'avancement du pôle scolaire de ECUEIL



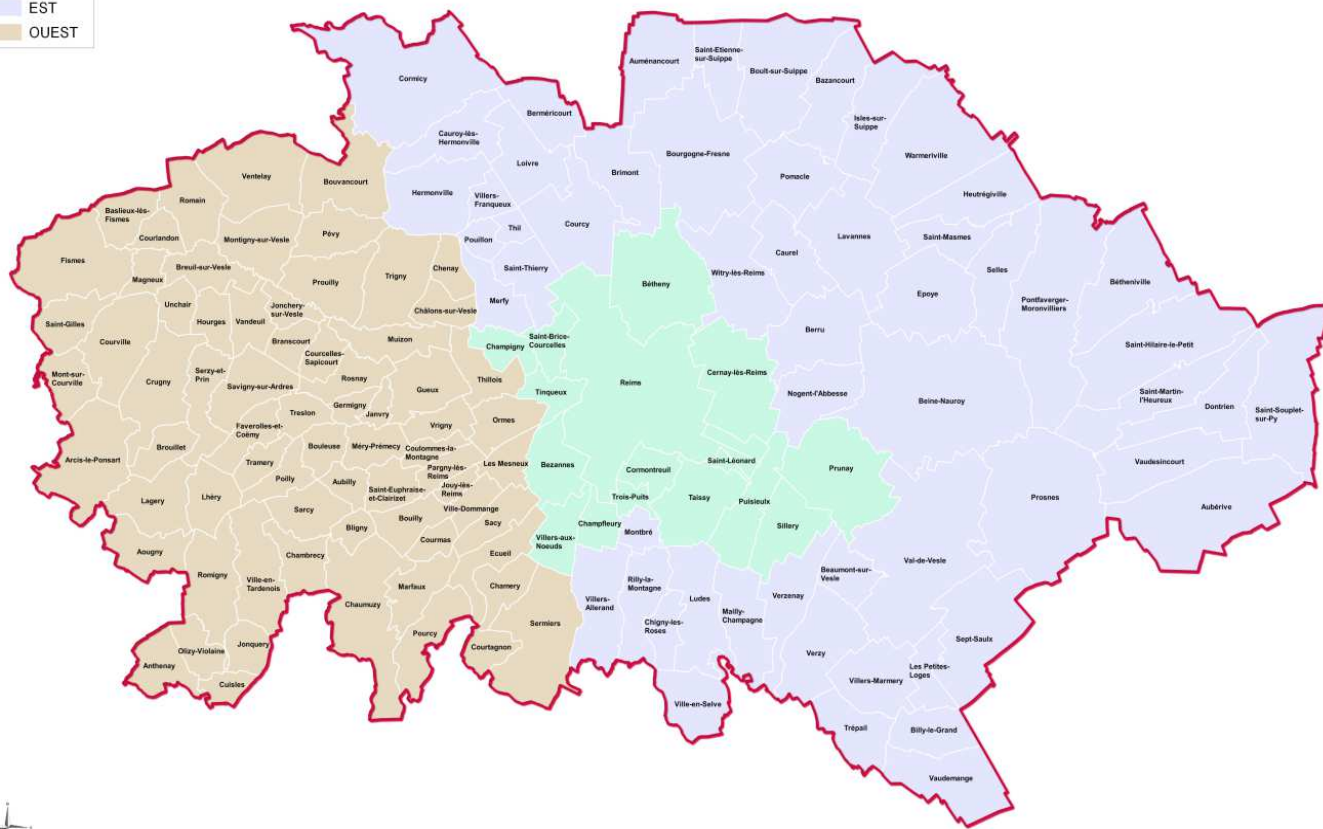
N° LOT	DESIGNATION DU LOT	Budget Maitrise d'Œuvre en valeur Sept 2018	Offres des mieux-disants après analyse et notation après négociation	
			Montant HT	Entreprises
01	TERRASSEMENTS - V.R.D. - AMENAGEMENTS PAYSAGERS	388 200,00	420 000,00	SRTP
02	GROS ŒUVRE	1 279 300,00	1 180 782,99	COSSU
03	CHARPENTE	40 500,00	29 470,67	Les Charpentiers du massif
04	BARDAGE BOIS	26 100,00	21 724,00	Les Charpentiers du massif
05	COUVERTURE - BARDAGE ZINC	111 720,00	104 594,54	GARNIER
06	ETANCHEITE - VEGETALISATION	276 500,00	369 522,56	GAYET
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINUM - VOLETS ROULANTS - SERRURERIE	349 860,00	345 428,55	ZUCCARI
08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS - DOUBLAGES - CLOISONNEMENTS - SIGNALÉTIQUE	218 520,00	251 000,00	AA MEREAU
09	FAUX PLAFONDS - ISOLATIONS	146 530,00	135 665,17	PATRICK MEREAU
10	CHAPE	53 140,00		
11	CARRELAGES - FAIENCES	133 830,00	93 013,33	LAGARDE & MEREGNANI
12	PLOMBERIE - SANITAIRES	154 200,00	132 945,00	COPRECS
13	MATERIEL DE CUISINE	55 300,00	34 773,63	RXLR
14	CHAUFFAGE BOIS - VENTILATION	424 700,00	479 800,00	COPRECS
15	ELECTRICITE	366 500,00	329 986,42	EIFFAGE ENERGIE
16	PEINTURES - REVETEMENTS DE SOLS	163 600,00	153 481,66	Mr PINO
17	CLOTURES - PORTES - PORTAILS	34 500,00	13 314,10	JUVIGNY
	TOTAL H.T. en €	4 223 000,00	4 095 502,62	
	T.V.A. 20,0%	844 600,00	819 100,52	
	TOTAL T.T.C. en €	5 067 600,00	4 914 603,14	

- Démarrage des travaux : 5 novembre 2019
- Livraison prévue : printemps 2021
- Rentrée des élèves prévues en septembre 2021

- **Conférence territoire**
- **Champagne vesle**

-
- **Présentation du 25/11/2019**

-
- rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

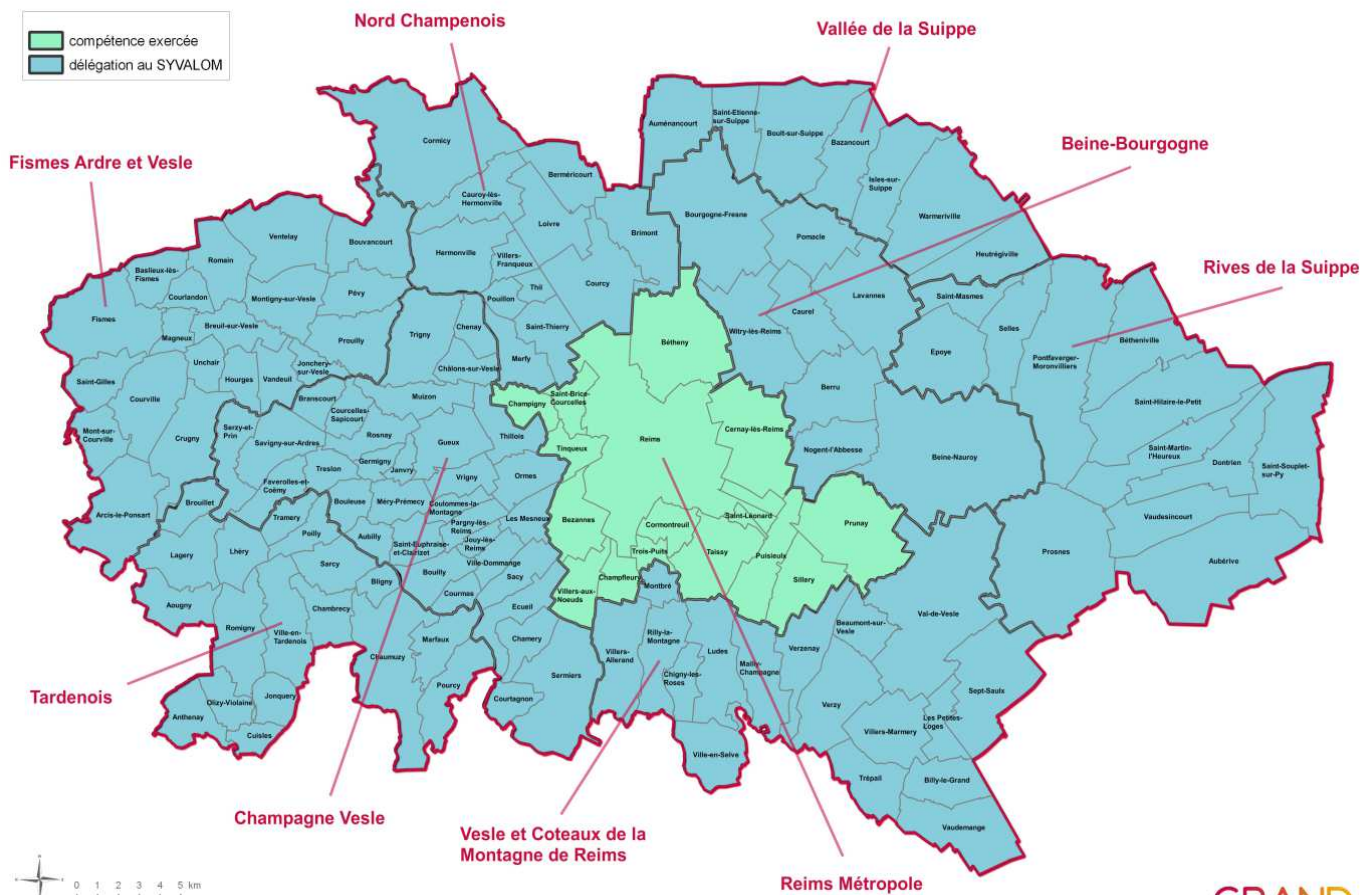
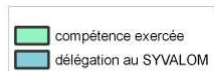


Pôles Déchets

Réalisation : DDEEP - Service Ressources en Information Géographique - Juin 2018
Source : Direction des Déchets

www.grandreims.fr

- **CONTEXTE**
- La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est



Compétence obligatoire, traitement des déchets



Réalisation : DDEEP - Service Ressources en Information
Géographique - Juin 2018
Source : Direction des Déchets

www.grandreims.fr

- **COMPETENCES**
- La compétence **collecte** est assurée par le Grand Reims sur l'ensemble de son territoire

· FAITS MARQUANTS

· 2018





☒ développement au Grand Reims d'un service de collecte d'encombrants sur rendez-vous

Faits

marquants 2018

- ☒ Démarrage au 1er janvier 2018 de la nouvelle convention pour l'exploitation de notre unité de valorisation énergétique Rémival avec la réalisation de travaux importants (près de 10M €) essentiellement destinés à l'amélioration des performances énergétiques de l'installation.



Faits marquants 2018



- Dans le cadre de notre programme de prévention : ouverture en juin 2018 du Recycl'lab. Ce local, co animé avec les associations Jeune Chambre Économique, Vél'Oxygène et SEL est un lieu ouvert au public permettant la réalisation d'ateliers sur divers thèmes de prévention des déchets.

- Dans le cadre de notre programme de prévention : mise en service en août 2018 du "Tri Truck", véhicule d'informations, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques qui permet de mener des actions de proximité sur l'ensemble du territoire du mardi au samedi





· Faits marquants 2018

- Dans le cadre de notre programme de prévention : accompagnement de la Ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets dont le déploiement des 7 premiers sites de compostage partagé sur le domaine public de la Ville de Reims
- mise en œuvre d'un service harmonisé sur l'ensemble du Grand Reims d'accueil des pneumatiques pour les habitants sur certaines déchetteries.

Faits marquants 2018

- construction, validation et mise en œuvre d'une règle d'accueil harmonisée au Grand Reims pour l'accueil payant des professionnels sur 15 de nos 20 déchetteries à partir du 1 janvier 2019

Enfin, en 2018, **Le Grand Reims a été lauréat, dans la catégorie "territoire urbain" au niveau de la région Grand Est**, d'un prix de l'ADEME qui nous distingue par rapport aux autres collectivités urbaines de la Région par nos faibles ratios d'Ordures Ménagères et de Déchets Ménagers et Assimilés, ainsi que par nos coûts du service maîtrisés (données 2017).

· DONNEES TECHNIQUES

· 2018



- **Tonnage collecté en 2018 (1/2)**

- Ce sont près de 145 396 tonnes de déchets qui ont été prises en charge par Le grand Reims soit 493 kg/hab/an.

- Soit une augmentation de +1,1 % par rapport à 2017 **(+1600t)**

- *Remarque : Cette augmentation peut s'expliquer surtout par l'évolution des indicateurs économiques car nous retrouvons cette augmentation sur l'ensemble des flux. Nous retrouvons essentiellement l'augmentation des tonnages sur les OM (+678 t) et les déchetteries (+663 t)*

• **Tonnage collecté en 2018 (2/2)**

TOTAL 2018 : **493 kg/an/hab.**
données ADEME Urbaine : 549 kg/an/hab

ordures ménagères : **246 kg/an/hab.**
données ADEME urbain : 268 kg/an/hab

déchets recyclables : **55 kg/an/hab.**
données ADEME urbain : 49 kg/an/hab

déchetteries : **157 kg/an/hab.**
données ADEME urbain : 176kg/an/hab.

verre : **35 kg/an/hab.**
données ADEME urbain : 25 kg/an/hab

• Taux de valorisation

• Au niveau du taux de valorisation, l'ADEME précise que 68% des déchets collectés sont valorisés (énergie / matières / organique).

• Sur le Grand Reims, il est de 90%



Remarque : ce taux est en baisse par rapport à 2017 (de – 8 points) à cause des travaux sur Rémival et de l'augmentation des déchets détournés pendant cette phase.

· DONNEES FINANCIERES

· 2018

—

• Coût « aidé » par habitant (en milieu urbain)

Urbain €HT/hab	OMR	RSOM (hors Verre)	verre	Déchetteries	Tous flux
National [-]*	53 [46 - 67]	10 [3 - 17]	1,4 [0,5 - 4,3]	16 [10 - 25]	90 [74 - 114]
Grand Est **	61,3 [55 - 64]	8,6 [5 - 10]	1,8 [0,8 - 1,9]	16 [14 - 21]	92
CuGR 2017	59,5	4,4	1,2	16,0	83,9
CuGR 2018	56,6	3,1	1,3	15,5	79,2

Remarque : Le coût est en baisse par rapport à 2017 grâce essentiellement à la nouvelle DSP Rémival qui permet de réaliser d'importantes économies.

* : 80% des collectivités de même typologie ont un coût compris dans cet écart - référentiel coût mars 2017

** : données ADEME 2016 territoire Grand Est Milieu Urbain

Coût « aidé » par tonne (en milieu urbain)

Urbain €HT/tonne	OMR	RSOM (hors Verre)	verre	Déchetteries	Tous flux
National [-]*	223 [167 – 254]	197 [59 – 393]	55 [20 – 137]	112 [87 – 159]	169 [141 – 222]
Grand Est **	223 [192 – 240]	179 [130 – 201]	69 [30 – 64]	NC	NC
CuGR 2017	246€	66€	35€	105€	168€
CuGR 2018	233€	58€	37€	129€	168€

Ces chiffres par habitant et par tonne démontrent l'importance pour nos collectivités du geste de tri pour la maîtrise de nos coûts de gestion.

* : 80% des collectivités de même typologie ont un coût compris dans cet écart - référentiel coût mars 2017

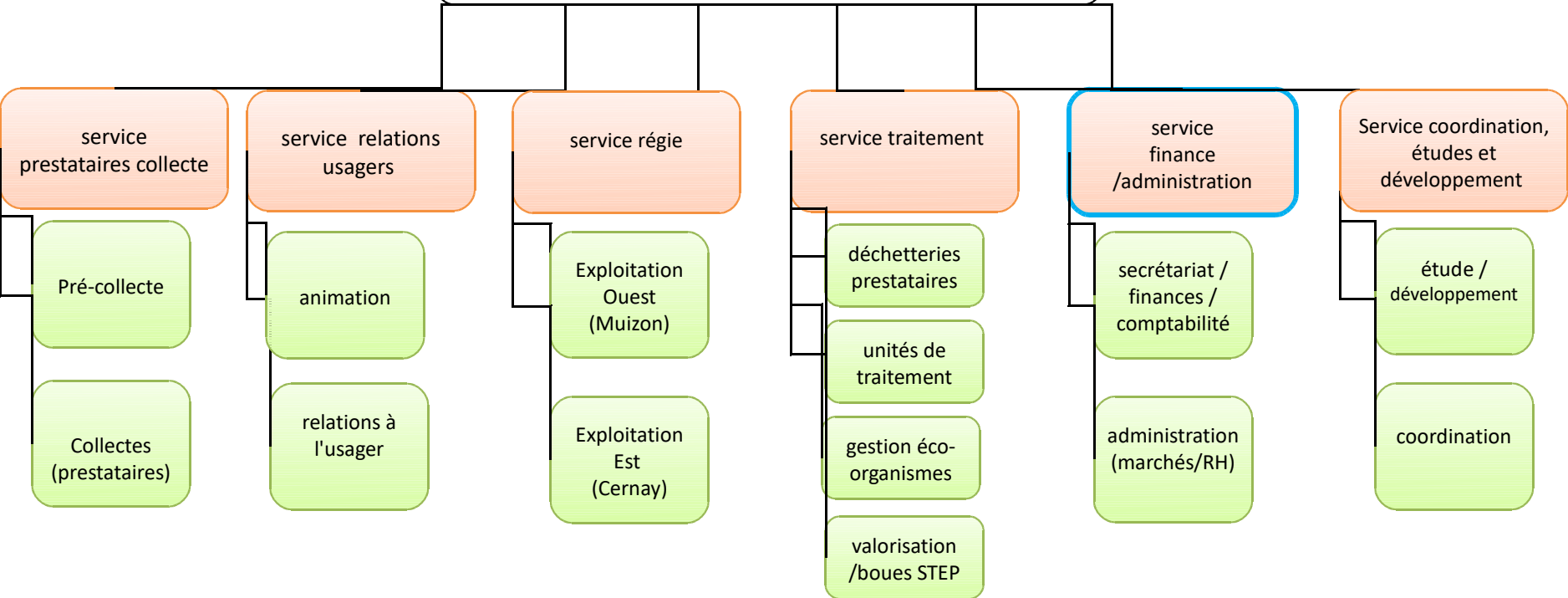
** : données ADEME 2016 territoire Grand Est Milieu Urbain

- Evolution organisation

- Direction des déchets

• **Organisation par compétences**

1 novembre 2019
direction DECHET et PROPRIETE



- Pour toutes sollicitations ou interrogations sur les déchets
 - Appeler le standard au 03 26 02 90 90



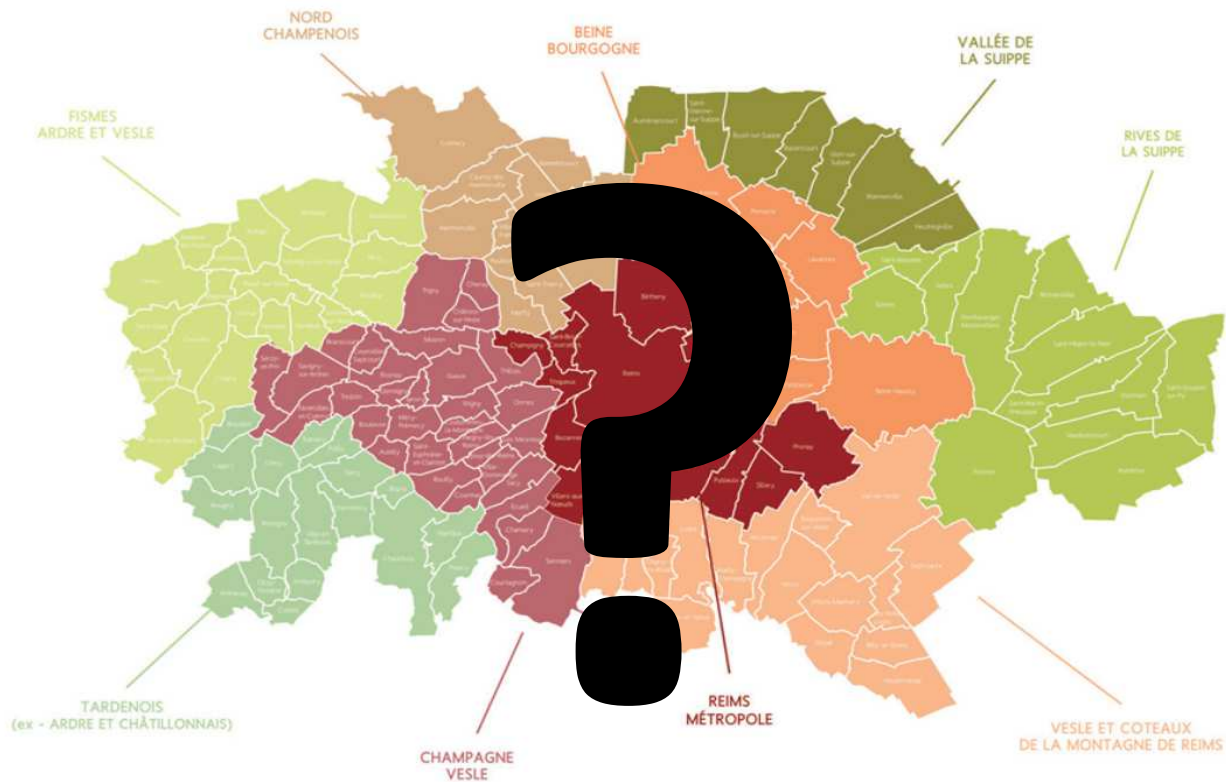
- Merci de votre attention

- **Conférence Territoriale Champagne
VESLE**
- **Stratégie de Gestion des Eaux
Pluviales Urbaines**

—Présentation du 25/11/2019

- La compétence « GEPU » (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) : de quoi parle-t-on exactement?
- ✓ Sous-compétence de la compétence Assainissement
- ✓ Contenu de la compétence selon le Code Général des Collectivités Territoriales : **collecte,**
~~**transport, stockage et traitement des eaux**~~

La prise de compétence « GEPU » et le territoire du Grand Reims



Qui est compétent? pour quelle origine des eaux issues de la pluie?



Il faut bien distinguer :

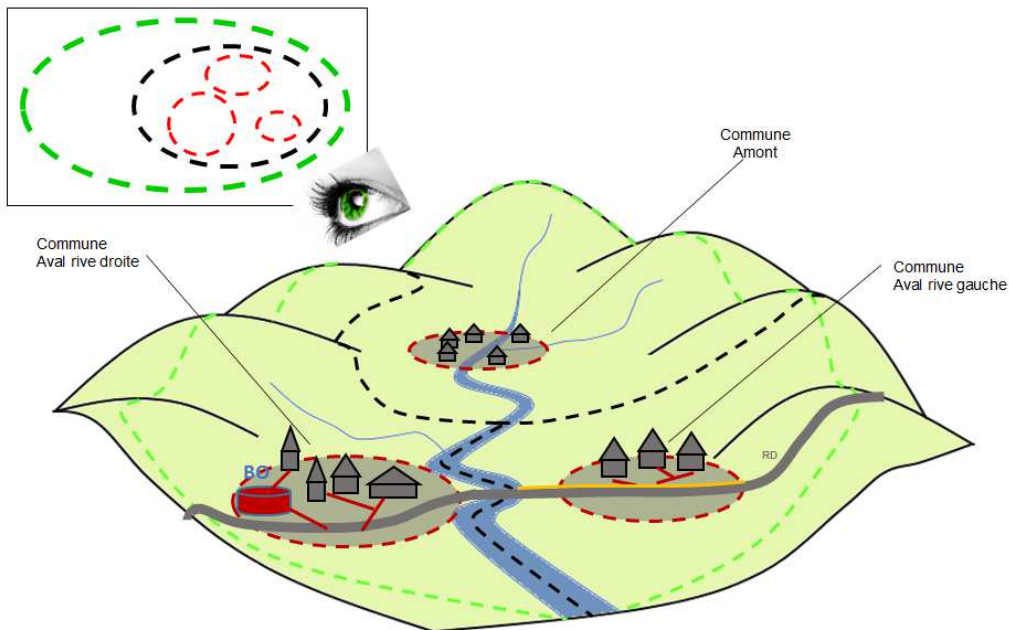
- **Les eaux pluviales urbaines** — 1 seul Maître d’Ouvrage : la CU du Grand Reims
- **Les eaux pluviales de voirie** – Plusieurs MO : gestionnaires de voirie (CU du Grand Reims, Conseil Départemental, communes, privés, etc.)
- **Les eaux de ruissellement avec un enjeu GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** → avec une interaction possible avec cette compétence – Plusieurs MO : Syndicats de rivière (GEMA) et la CU du Grand Reims (PI)
- **Les eaux de ruissellement avec d’autres enjeux** que ceux évoqués ci-avant (coulées de boues, etc.) – Plusieurs MO : ASA, AF, Chambre d’Agriculture, Office National des Forêts, privés, etc.

Gouvernance morcelée de l’eau induite par le Législateur
Eaux pluviales à l’interface entre le grand cycle et le petit cycle de l’eau

Or, l’eau ne connaît pas de frontière, ni de limite administrative !



Les périmètres d'exercice de la



Périmètre hydrographique :

= les bassins versants

- ✓ CONCERTATION
- ✓ SENSIBILISATION
- ✓ COORDINATION

Périmètre de gouvernance :

= la Communauté Urbaine

- ✓ CREATION D'UN SERVICE
- ✓ MISE ŒUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR ET D'UN ZONAGE EAUX PLUVIALES

Périmètre patrimonial :

= les ouvrages (canalisations, bassins, fossés, noues, etc.) inclus dans les zones U et AU

- ✓ GESTION OPERATIONNELLE DU PATRIMOINE

• Quelle est notre stratégie?

- **Création d'un service public** administratif dédié à cette compétence
 - ✓ À horizon juin 2020, avec mise en place d'un règlement spécifique

- **Elaboration d'un schéma directeur et d'un zonage de gestion des eaux pluviales** à l'échelle du territoire
 - ✓ Démarrage en avril 2019, durée d'étude de 4 ans
 - ✓ Tenant compte de nos enjeux et de nos ambitions selon 4 défis à relever : intégrée, concertée, au service de la population et résiliente au changement

- **Mise en place et diffusion d'un certain nombre d'outils de communication et de sensibilisation autour de la gestion intégrée et durable des eaux pluviales**

- **Mise en place d'un guide technique sur les solutions alternatives** de gestion des eaux pluviales dans le cadre de différents projets d'aménagement

- **Réflexion sur des opérations diverses de gestion intégrée et durable des eaux pluviales** avec mise en œuvre au fil de l'eau selon opportunité

- **Autres : participation à/organisation des/d' évènements sur la GEPU**

- Une prise de conscience

collective de l'ère du « tout tuyau ». En pratique, les tuyaux ne devraient plus être qu'une exception pour gérer les eaux pluviales !

- Vers une gestion intégrée et durable des eaux pluviales, vers une gestion à la source, au cœur de l'aménagement du territoire, en transversalité des compétences d'urbanisme, voirie, espaces verts, etc.



C'est le CODE CIVIL (art. 640 à 643, art. 681)!

Servitude d'écoulement naturel entre propriétaires voisins, qui pose le principe de non aggravation des écoulements, notamment lors des projets entraînant une imperméabilisation des sols.



Différents enjeux :

- ✓ Réduction du risque inondation
- ✓ Reconquête de la qualité de l'eau
- ✓ Restauration de la biodiversité en déclin (un devoir pour les générations futures !)
- ✓ Valorisation du paysage (point fort pour le tourisme et le patrimoine culturel)
- ✓ Filtration par l'air d'une partie de ses substances polluantes et particules fines (bon pour nos poumons !)
- ✓ Réutilisation de l'eau pour arroser le jardin (utile en cas de sécheresse !)
- ✓ Rechargement des nappes phréatiques (bon pour l'eau potable !)
- ✓ ...

• Un grand merci pour votre attention!

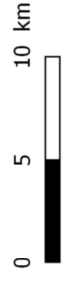
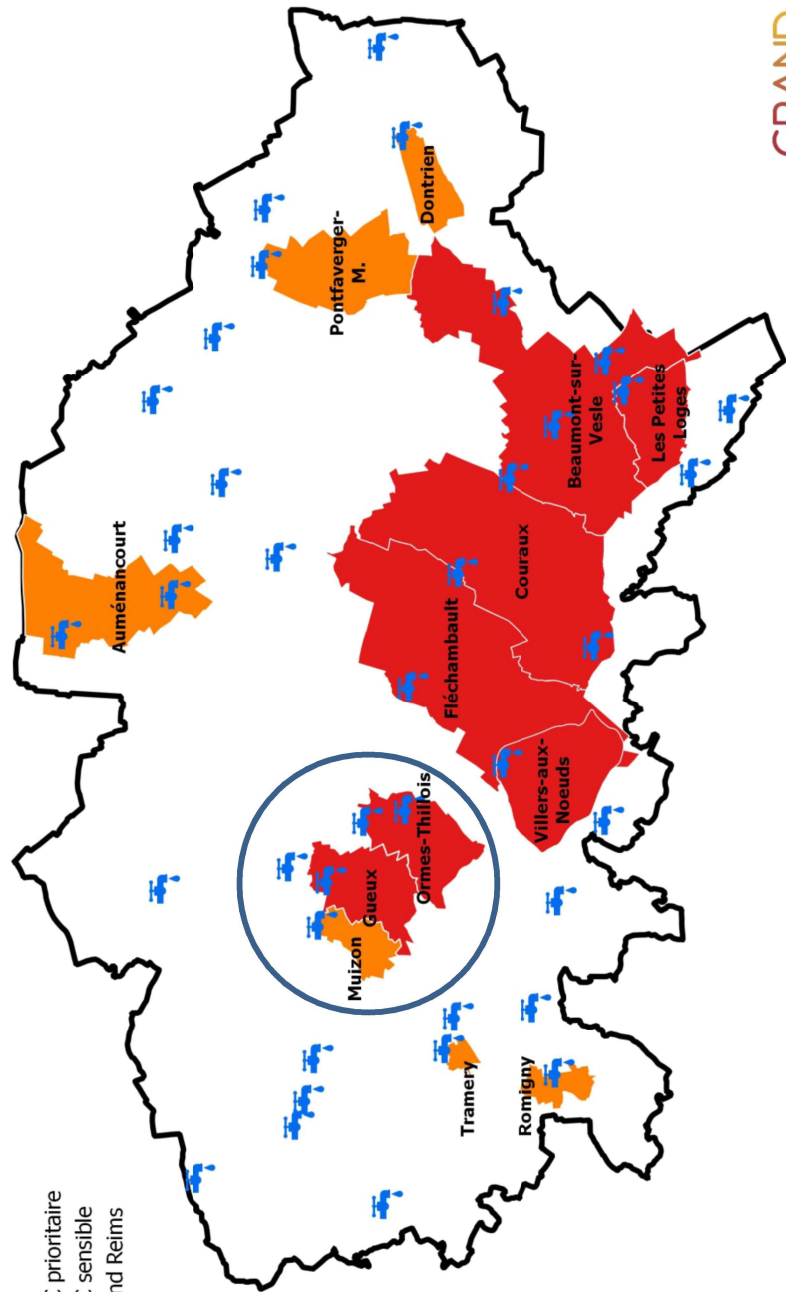


- LABEL POUR LA PROTECTION
- DE LA RESSOURCE EN EAU

Novembre 2019

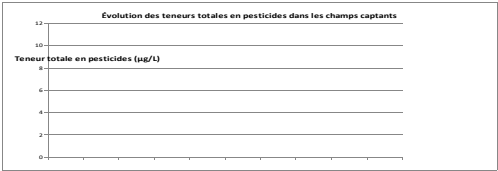
GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

- Légende**
- Captages d'eau potable
 -  Captages d'eau potable
 -  AAC prioritaire
 -  AAC sensible
 -  Grand Reims



Sources: IGN, Grand Reims (Direction de l'eau et de l'assainissement), octobre 2019

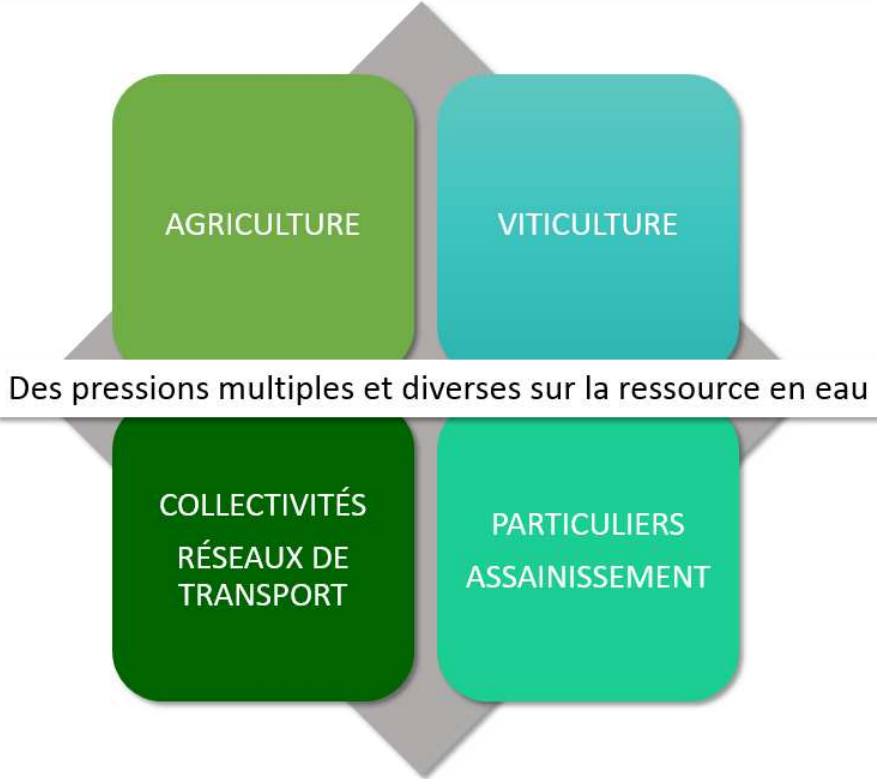
• Un contexte



• Un contexte



• Un contexte



Des partenaires mobilisés

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE MARNE
 COMITÉ CHAMPAGNE
 BIO en Grand Est
 GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE
 Cellule protection de l'eau
 FREDON Champagne-Ardenne
 Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
 cnams FABRICATION & SERVICES
 s.i.a.ba.ve. au fil de l'eau...
 FREDON Champagne-Ardenne
 L'ÉCOLE DES JARDINIERS
 eau seine NORMANDIE Agence de l'eau Établissement public de l'État

Label « Je protège l'eau du Grand Reims » – Novembre 2019

• Un contexte

Une mobilisation des acteurs agricoles et viticoles : acquisition d'agroéquipement, évolution des pratiques, etc.



Label « Je protège l'eau du Grand Reims » – Novembre 2019

Un contexte

Le Maire de Reims

Le 13 MAI 2019

51100 REIMS
BOUR

Contact par formulaire

Début de la demande : 14/05/2019 à 09h34
 Date de la demande : 14/05/2019 à 09h34
 Référence abonné : 000181 - Eric FAIVE
 Référence client : Eric FAIVE
 Nom et prénom : Eric FAIVE
 E-mail : eric.faiwe@reims.fr
 Adresse complète : 204 123
 Téléphone : LD LA VARDIE - 51300 - VALDEMARQUE
 0640748751
 Problème d'eau potable :
 Objet du message : Bonjour,
 Message : Vous pouvez prélever votre eau et constaté non conforme, pourriez-vous m'indiquer des mesures prises pour résoudre au problème.
 Le fait d'avoir des végétaux sur la zone de captage est-il compatible ? Une exploitation bio serait-elle la solution.

contaminé physico-chimique : non
 Qualité d'eau NON CONFORME aux exigences réglementaires physico-chimiques actuellement en vigueur.
 Les teneurs en BENTAZONE dépassent la limite de qualité.
 Document généré le 14/05/2019 à 09:34

Essai ciblé de la Communauté Urbaine de Grand Reims
 Fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée sans dépasser celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées. Toutefois, compte tenu de l'instruction n°055-FAU2010/24 du 5 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassements des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides, la concentration reste inférieure à la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES. En conséquence, l'eau reste consommable sans restriction. Concernant le problème des pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.

Références
AR/RGVG
Tél. :
03 26 77 73 94
Fax :
03 26 77 77 10

Madame,

A l'occasion du marché Jean Jaurès, le 5 mai dernier, vous avez souhaité faire un part à Monsieur Vincent VERSTRAETE et Monsieur Benjamin DEVELEY, Adjoint au Maire, de votre demande concernant l'eau.

L'eau distribuée provient de la nappe phréatique. Sachez que les plans d'action sont mis en œuvre par la cellule de protection de la ressource en eau du Grand Reims, ils comportent un certain nombre d'actions préventives pour que l'eau soit toujours propre à la consommation, ce qui est bien sûr, toujours le cas.

Sachez que j'ai transmis votre remarque auprès de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

A. M. - C.
Arnaud ROBINET

Copie à Monsieur Vincent VERSTRAETE, Adjoint au Maire.
 Copie à Monsieur Benjamin DEVELEY, Adjoint au Maire.
 Copie à la direction de l'eau et de l'assainissement.

Label « Je protège l'eau du Grand Reims » – Novembre 2019

Une valorisation des efforts agricoles et viticoles à optimiser ...

L'EAU n°15
à la lettre
Agiens ensemble pour protéger l'eau entre Mont de Berru et Montagne de Reims

AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE : UN OUTIL EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'EAU
Limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion quand cela est possible et les gérer au mieux quand ils se produisent contribue à la préservation de la ressource en eau.

La protection des captages d'eau potable passe par la mise en œuvre de multiples opérations réalisées par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, industriels, exploitants agricoles et viticoles...). La profession viticole, consciente de cet enjeu environnemental majeur, s'est saisie du sujet. Ainsi accompagnée par la Chambre d'Agriculture de la Marne, elle aménage pièce à pièce les coteaux viticoles champagne.

La réalisation d'aménagements hydrauliques doit systématiquement se faire dans le cadre d'un projet global et cohérent à l'échelle d'un bassin versant. Ce projet vise toujours à concilier plusieurs objectifs : améliorer la performance, éliminer l'excédent des terres disponibles, à savoir :

- L'amélioration de la sécurité des biens et des personnes
- La garantie de la sécurité des biens et des personnes
- La préservation de la ressource en eau
- La préservation de la biodiversité et l'intégration paysagère

Ces ouvrages peuvent bien sûr être réalisés par des collectivités. Cependant, le plus souvent dans le département de la Marne, les propriétaires viticoles sont à l'origine de l'initiative et constituent une Association Syndicale Autorisée (ASA).

Au rythme de 2 à 3 nouvelles structures créées chaque année, ce sont aujourd'hui 43 ASA qui comptent 2 400 ha et 12 400 propriétaires qui ont pour objet l'aménagement de l'hydraulique des coteaux maronnais. Les ASA d'aménagement de Coteaux (AAC) du Grand Reims ou sont pas à pas des communes viticoles sur leur territoire (Ludes, Verzy, Courtenot, Villers-aux-Bois, etc.) et reste avec 10 ASA présentes sur leur territoire (Ludes, Verzy, Courtenot, Villers-aux-Bois, etc.) et reste avec 10 ASA présentes sur leur territoire (Ludes, Verzy, Courtenot, Villers-aux-Bois, etc.) et reste avec 10 ASA présentes sur leur territoire (Ludes, Verzy, Courtenot, Villers-aux-Bois, etc.)

Les Mots de la Garenne

Sommaire

Page 1 : Préfations, remerciements
Page 2 : actualités de l'eau et de l'assainissement
Page 3 : le programme de travaux
Page 4 : l'actualisation pour la protection de la ressource en eau

Présenté, édité et continué : C'est autour de ces 3 enjeux clés que se construit le service de l'eau et de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les communautés de Communes (Champagne-Veille et Fismes Andres et Veille, notamment) et le Syndicat des Eaux de la Garenne, entre autres, ont tous placé à la Communauté Urbaine de Reims dans les pôles territoriaux (Boux, Fismes). Cela permet de maintenir une proximité et une proximité.

Les élus engagés jusqu'ors dans la gestion de l'eau et de l'assainissement restent des interlocuteurs privilégiés du territoire. Ils sont invités à partager leur expérience et leur expertise, mis en place des Comités de Concertation, au sein du Conseil d'Orientation des Eaux de la Garenne et des ex-Communes de l'automne 2016. Certains élus de l'ex-Syndicat des Eaux de la Garenne et des ex-Communes de l'automne 2016. Certains élus de l'ex-Syndicat des Eaux de la Garenne et des ex-Communes de l'automne 2016. Certains élus de l'ex-Syndicat des Eaux de la Garenne et des ex-Communes de l'automne 2016.

De plus, les nouveaux élus, supports et l'ingénierie apportés par le Grand Reims vont permettre de gagner en efficacité.

L'orientation pour la protection des ressources en eau, les programmes de travaux de renouvellement/reforcement des canalisations d'eau potable, la réhabilitation des réseaux d'égouts et d'eau pluviales se poursuivra pour être fidèles à la dynamique impulsée de longue date dans notre secteur.

Je vous invite à prendre connaissance de l'actualité de l'eau à travers cette lettre d'information et vous donne rendez-vous pour un prochain numéro (sous une nouvelle forme).

Les numéros utiles :
VEOLIA Eau (pour Ormes uniquement) : 09 69 92 35 54 / 03 26 51 17 84
SUEZ Eau (pour les 18 autres communes) :
• Relations clients : 0977 400 408
• Urgences : 0977 401 120
• Débits et factures travaux : 03 44 97 23 70

VEOLIA SUEZ GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

REIMS ET SA RÉGION

ENVIRONNEMENT

Radis et moutarde, une bonne recette pour piéger les nitrates

GRAND REIMS Des pratiques innovantes et naturelles sont appliquées par des agriculteurs pour protéger la ressource en eau. Certaines cultures contribuent à préserver sa qualité.



Label « Je protège l'eau du Grand Reims » – Novembre 2019

• Un constat

En avant projet, un sondage pour valider les besoins et attentes

Nombre de répondants par type d'activité



• Un constat

En avant projet, un sondage pour connaître les freins (exemples de commentaires)

Etant déjà HVE et en conversion bio, je ne veux pas avoir trop de labels

Non, pour éviter la multiplication des labels. Déjà présent en viticulture, le label AB, HVE et VDC ... et au finale les clients ne connaissent que le label AB. Les autres il faut fortement les expliquer pour être compris. Je pense qu'une affiche explicative de la démarche peut être suffisante, et affichable dans nos lieux d'accueil au public.

Je ne suis pas favorable car il y a déjà trop de label et les gens s'y perdent

Je ne suis pas favorable à la création d'un tel label : j'ai l'impression que les labels fleurissent en ce moment et sont tendance pour se démarquer des produits conventionnels...

• Un constat

En avant projet, un sondage pour connaître les leviers et attentes

Je fais des efforts pour l'environnement mais il faut que tout le monde en soit conscient !

Le Bio est très contraignant, un label permettrait de valoriser une agriculture écologique à la limite du Bio mais qui garde la chimie en dernier recours, en cas de force majeure.

Je suis pour l'idée, toutefois il faut voir ce qu'il y a dans ce label. Pas trop d'administratif serait vraiment la ligne à suivre...

Pour pouvoir communiquer au niveau local !

Cela peut être valorisant pour le Grand Reims et pour nos actions sur le terrain.

Communiquer positivement sur notre métier, montrer que les choses évoluent localement.

- Des objectifs

• Le label : un outil à

PROJET : AVOIR UN ÉLU POUR REPRÉSENTER CHAQUE PÔLE CONSTITUÉ DU TERRITORIAL



Label « Je protège l'eau du Grand Reims » – Novembre 2019

• MERCI POUR VOTRE ATTENTION

GRAND
REIMS
COMMUNAUTE URBAINE